

Produit d'**OBIV Solutions**

Département Études et Recherches

**O'LAB**

*Taking People Further*



2025

GOUVERNANCE - **CONJONCTURE** - CAMEROUN  
La veille dans le domaine de la Gouvernance

## Note de conjoncture des entreprises et établissements publics



**Caisse Autonome d'Amortissement  
(CAA).**

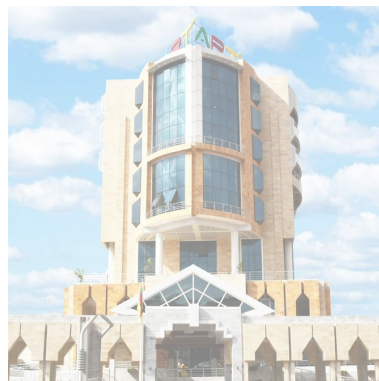
Note de conjoncture N°014

du **15 Mai 2025**



# Sommaire

Note de conjoncture pour les entreprises et les établissements publics du secteur de la gouvernance.



## 02 Résumé

L'examen du dispositif communicationnel de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) fait état d'un dispositif fonctionnel et à jour. Sur les treize critères retenus pour l'évaluation du site web, la CAA en satisfait 9, soit un score de 69,23%, reflétant tout de même certains manquements.

## 03 Rappel des exigences légales

En tant qu'entité publique, la CAA est tenue de respecter strictement les prescriptions légales en vigueur.

## 04 Évaluation de la communication

Le système de communication de la CAA est structuré autour de la mise en relation de divers canaux de communication. Il inclut à la fois un site web et des pages officielles sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn).

## Management des politiques publiques

## 05

À ce niveau de notre analyse, nous nous appuyons sur quatre critères essentiels qui nous permettront d'évaluer le management des politiques publiques au sein de la CAA

## 09

## Des performances faibles pour la CAA

Cette section vise à présenter l'évaluation de la Commission Technique de Réhabilitation (CTR) concernant la performance de la CAA, tout en analysant les résultats obtenus par cette dernière au regard des classements établis par le Ministère des Finances (MINFI).

## Équipe de rédaction

Supervisée par  
Pr Viviane Ondoua Biwole

Chef du projet :  
Yves Alaince Kana  
Responsable O'LAB

### Contributeurs :

Ulrich Labussiere  
David Ikome  
Dr Irène Mbollo



L'examen du dispositif communicationnel de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) fait état d'un dispositif fonctionnel et à jour. Sur les treize critères retenus pour l'évaluation du site web, la CAA en satisfait 9, soit un score de 69,23%, reflétant tout de même certains manquements. Parmi ceux-ci figurent l'absence du caractère bilingue des publications, l'absence de messagerie instantanée, l'inexistence d'une newsletter, ainsi qu'une digitalisation très faible des procédures. Les missions de la CAA se concrétisent par des actions spécifiques et des services rendus à ses usagers. Sur le plan de la gouvernance, la Commission Technique de Réhabilitation (CTR) sur la période de 2020-2022 met évidence une performance globale mitigée malgré une activité soutenue dans la mobilisation et la gestion de la dette publique. En outre, le classement des établissements publics établi par le ministère des Finances en 2023 place la CAA en 5e catégorie, traduisant ainsi une stagnation persistante de sa performance globale.



*Cette note de conjoncture s'appuie sur un socle juridique établi à partir des éléments suivants :*

- ✓ la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun : l'article 50 relève que « l'ensemble des informations et documents relatifs aux finances publiques, tel qu'il découle de la présente loi, sont publiés par les institutions compétentes sur leur site internet dès qu'ils sont disponibles » ;
- ✓ le code de bonne gouvernance, dans son article 42, exige que la juridiction des comptes rende publics tous les rapports qu'elle transmet au Président de la République, au Parlement et au Gouvernement ;
- ✓ les textes organiques des entités publiques : il s'agit des décrets portant création et organisation de chaque entité et des documents stratégiques (manuel de procédures, plan stratégique, budget programme) ;
- ✓ la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30) : elle retrace les grands axes et actions stratégiques dont l'implémentation repose sur les administrations et agences pour parvenir au développement ;
- ✓ la stratégie sectorielle de gouvernance : elle répond à la nécessité de renforcer la gouvernance afin de soutenir efficacement la mise en œuvre des politiques publiques.

En tant qu'entité publique, la CAA est tenue de respecter strictement les prescriptions légales en vigueur. La présente note de conjoncture évalue sa qualité de communication à travers plusieurs dimensions, telles que la diversification des canaux de communication, l'optimisation des standards du site web, la mise en œuvre des politiques publiques, ainsi que la communication relative à l'implémentation de la SND30. Elle aborde également le suivi de l'exécution des actions prévues dans le cadre de la stratégie sectorielle de gouvernance.



# 1) Évaluation de la communication : un site web opérationnel et à jour



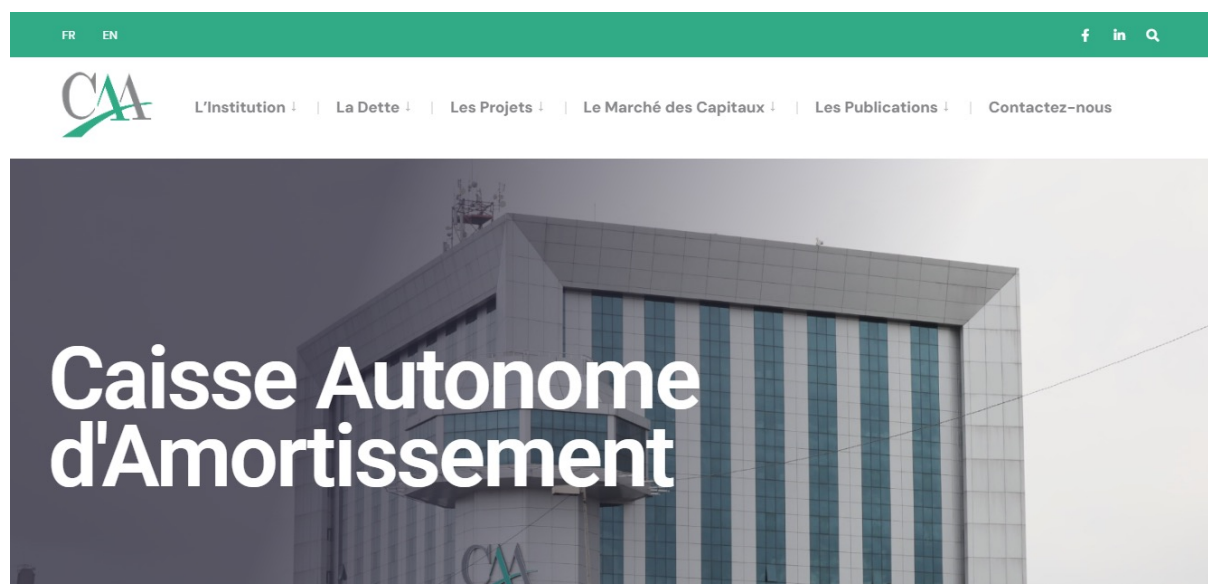
Le système de communication de la CAA est structuré autour de la mise en relation de divers canaux de communication. Il inclut à la fois un site web et des pages officielles sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn). Une analyse approfondie de son site web a permis d'identifier neuf points forts et quatre points d'amélioration.

## Neuf points forts :

- ✓ un site web disponible et accessible via le lien <https://caa.cm/> ;
- ✓ le site web est sécurisé ;
- ✓ la mise à jour effective ;
- ✓ l'arborescence du site est particulièrement bien conçue, permettant une navigation fluide et intuitive ;
- ✓ la FAQ est disponible ;
- ✓ la disponibilité du rapport annuel de performance 2023 sur le site web ;
- ✓ la rubrique « recours » présente ;
- ✓ une large gamme d'informations est mise à la disposition des utilisateurs ;
- ✓ les procédures sont clairement présentées et décrites.

## Quatre axes d'amélioration :

- ✓ une digitalisation très faible des procédures ;
- ✓ l'absence d'une newsletter ;
- ✓ le faible caractère bilingue des publications ;
- ✓ la messagerie instantanée est inexistante.



## 2) Un management des politiques publiques à améliorer



À ce niveau de notre analyse, nous nous appuyons sur quatre critères essentiels qui nous permettront d'évaluer le management des politiques publiques au sein de la CAA : la digitalisation des procédures, la reddition des comptes, la déclinaison des missions de l'entité en actions concrètes et en services destinés aux usagers, ainsi que l'adéquation des activités mises en œuvre avec les exigences techniques. Quelle est la situation à date de la CAA à cet égard ?

### **Une communication transparente et dynamique relative à l'exécution de ses missions ainsi qu'aux services rendus aux usagers.**

La Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) décline parfaitement ses missions statutaires en activités en rendu à ces usagers. Elle poursuit son engagement dans la modernisation de la gestion des capitaux à travers l'intégration de 55 nouvelles sociétés au système de dématérialisation des titres. Elle a également renforcé la collaboration avec la Direction Générale des Impôts pour faciliter l'émission des attestations correspondantes.

Par ailleurs, en sa qualité d'Ingénieur Financier de l'État, la CAA explore de nouveaux leviers de financement. Elle a travaillé notamment les réflexions stratégiques de la première émission de titre de SUKUK. En parallèle, elle assure un suivi attentif des passifs conditionnels qui concerne les partenariats public-privé, les prêts garantis et les financements rétrocedés.

Dans cette dynamique, l'entreprise a initié des démarches structurantes en vue de son accréditation auprès du fonds vert pour le climat avec pour objectif d'élargir le spectre des opportunités de financement.

Sur le plan de la transparence, elle publie chaque mois un bulletin. Ce document présente l'évolution des principaux indicateurs de la dette publique. Il éclaire les choix, et facilite l'analyse.

Enfin, la CAA a émis 11 avis favorables sur des projets de prêts pour un montant de 674,9 milliards de francs CFA en 2023.



### Conjoncture Mensuelle de la Dette Publique du Cameroun N°12/24 Décembre 2024

Capture d'écran du document sur la conjoncture de la dette publique

## Une digitalisation très faible des procédures

Le processus de digitalisation à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) reste à ce jour peu déployé. Deux domaines illustrent particulièrement ce retard : la dématérialisation des procédures et la composition des dossiers d'adhésion des porteurs d'Établissements Publics Nationaux (EPN) sont encore largement fondées sur des échanges papier. L'absence de dispositifs numériques intégrés peut nuire à l'efficacité, à la lisibilité et à la transparence des processus. Une refonte des pratiques, fondée sur une stratégie cohérente de transformation numérique, apparaît ainsi nécessaire pour garantir une meilleure performance institutionnelle de l'entreprise.

## Une collaboration visible entre le MINFI et la CAA

La Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) est placée sous la tutelle du Ministère des Finances. Elle agit cependant avec une autonomie fonctionnelle étendue. Cette autonomie lui permet de conduire ses missions de manière autonome mais en restant dans le cadre stratégique défini par sa tutelle.

Les informations présentes sur le site web de la CAA soulignent une collaboration soutenue entre l'institution et le ministère de tutelle, illustrée par la participation de la CAA à la Conférence Annuelle MINFI tenue le 31 janvier 2025. Cette collaboration conjugue responsabilité administrative et latitude opérationnelle, dans un cadre institutionnel marqué par la régularité des échanges avec l'autorité de tutelle.

## Une reddition des comptes effective

Il existe des informations disponibles sur le site, rendant compte de l'activité de la CAA. Au cours de l'exercice 2023, la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) a engagé, par le biais du compte Basket Fund, des opérations financières totalisant 88,38 milliards de FCFA. Ce volume traduit, de façon claire, son implication dans le financement direct des projets et programmes publics.

Comparée à l'année précédente, la mobilisation des recettes nettes (hors subventions) recule de 1,17 milliard de FCFA. Deux causes principales l'expliquent : d'une part, le recouvrement très limité des commissions de rétrocession et d'aval, d'autre part, l'absence de perception intégrale des loyers attendus. En réponse, l'État intervient. Il augmente son appui financier : les subventions ordinaires et exceptionnelles passent de 1,4 à 3 milliards de FCFA, soit une progression nette de 433,39 millions de FCFA. Le déséquilibre est donc partiellement compensé.

Le budget 2024, adopté le 21 décembre 2023, s'élève à 6,64 milliards de FCFA. Le recouvrement des ressources budgétisées, quant à lui, atteint 100,21%, soit 6,51 milliards de FCFA mobilisés. Cette performance repose sur des éléments précis : la rémunération des comptes à vue, les placements financiers, les commissions issues de la dématérialisation, ainsi que les produits divers. Mais tout n'est pas équilibré. En effet, les commissions de rétrocession et d'aval, censées représenter une source majeure de revenus, ne représentent que 5% du taux de mobilisation.

## Une communication inexistante des activités prévues dans la SND 30 et la Stratégie Sectorielle de la Gouvernance 2030

Dans le cadre de la mise en place de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SNDD30), l'objectif du gouvernement camerounais est d'utiliser divers moyens pour financer la transformation structurelle de l'économie tout en assurant la durabilité de la dette publique. Sachant que les montants d'investissement nécessaires pourraient entraîner des pressions d'endettement à moyen ou long terme l'État construit sa stratégie autour de cinq piliers : les fonds budgétaires internationaux, les marchés financiers, la collaboration bilatérale et multilatérale, l'intérêt privé et les partenariats entre le public et le privé (PPP).

Sur le plan pratique, l'accent est mis sur l'amélioration de la gestion de la dette en renforçant la mobilisation des ressources internes et en maintenant une discipline budgétaire rigoureuse d'une part et en réduisant progressivement les emprunts non concessionnels (SEND) au profit des financements concessionnels d'autre part.

En ce qui concerne la dette extérieure, la stratégie vise à allouer de manière sélective et efficace les ressources tout en garantissant que les projets financés sont socialement et économiquement viables.

La dette nationale repose sur une stratégie prudente en matière d'émission de titres de dette publique et sur le maintien d'un marché secondaire actif avec le soutien de la BEAC ; elle fait également appel de manière mesurée aux mécanismes de financement, ainsi qu'aux opérations ciblées de rachat.

Enfin, le gouvernement mise sur les partenariats public-privé pour les projets d'infrastructures s'accommodant à ce mode de financement. La CAA est un acteur majeur de la finance publique camerounaise, ce positionnement fait de cette entreprise un pilier financier de l'action publique. Le site web institutionnel présente l'ensemble des activités réalisées par l'entreprise, toutefois aucune communication plaçant ces activités dans le cadre de la SND 30 n'y apparaît. Cette absence interpelle sur la façon dont ses initiatives s'articulent avec les objectifs stratégiques définis par le gouvernement pour guider le développement du pays au cours de la prochaine décennie.

### 3) Des performances faibles pour la CAA

Cette section vise à présenter l'évaluation de la Commission Technique de Réhabilitation (CTR) concernant la performance de la CAA, tout en analysant les résultats obtenus par cette dernière au regard des classements établis par le Ministère des Finances (MINFI). Ces classements sont consignés dans les arrêtés N°00000201 du 4 mai 2020 et N°00000001 du 1er janvier 2023.

#### Rappel de l'appréciation de la CAA par la CTR

**En 2020 :** En l'absence des données pour l'exercice 2020, la situation financière de la CAA en 2019 laisse apparaître une dégradation du chiffre d'affaires de 10,34% par rapport à l'exercice 2018. La valeur ajoutée qui en résulte est en baisse de 10,17% suite à l'augmentation du poste lié aux services extérieurs.

Les charges de personnel, bien qu'ayant connu une diminution de 4,24%, représentent 160,25% de la valeur ajoutée, entraînant une dégradation de l'excédent brut d'exploitation et du résultat courant d'exploitation. Par contre le résultat net est comptabilisé comme nul, comme pour 2019.

Au total, et sous réserve de la situation au 31 décembre 2020, l'entreprise présente un risque élevé en ce qui concerne sa capacité à honorer ses engagements à court terme avec un ratio de liquidité de 0,99 inférieur à l'unité et un risque moyen s'agissant de ses engagements à long terme avec un ratio de solvabilité de 0,996. Ses capitaux propres couvrent ses dettes à long terme.

**En 2021 :** En tant qu'organisme public, la CAA a joué un rôle majeur dans la recherche de financements à la faveur de la loi de finances 2021, autorisant la signature de nouveaux emprunts pour le relèvement des plafonds de crédit d'un montant global de FCFA 650 milliards, dont FCFA 350 milliards d'emprunts concessionnels et FCFA 300 milliards d'emprunts non concessionnels. De ce fait, le montant des prêts signés en 2021 s'élève à FCFA 951,4 milliards dont FCFA 705,5 milliards de financements concessionnels et FCFA 245,9 milliards de financements non-concessionnels.

Ces nouveaux emprunts ont porté l'encours de la dette du secteur public au 31 décembre 2021 à environ FCFA 11 331 milliards (soit 45,1% du PIB) en augmentation de 9,7% par rapport à 2020. Cet encours est composé de 92,3% de dettes directes de l'administration centrale, 7,5% de dettes des EEP et 0,2% de dettes avalisées.

Dans le cadre du traitement des dettes de l'État vis-à-vis EEP, le MINFI a conclu des conventions de cession de créances avec certaines banques locales, afin de liquider les dettes vis-à-vis des entreprises publiques stratégiques ci-après : Société Générale et ENEO FCFA 38,9 milliards ; Banque Atlantique Cameroun et le Port Autonome de Kribi FCFA 24,7 milliards.

Sur la gestion des risques et de rétrocession de prêts, le montant global des emprunts rétrocédés au 31 décembre 2021 s'élève à FCFA 1 480 milliards, au profit des EEP ci-après : CAMWATER, CAMTEL, SODECOTON, CAMPOST, SIC, CNIC, EDC, AER, CCAA, SONATREL, FEICOM et SONARA.

Pour le suivi des instruments de sureté, le montant des billets à ordre émis par l'État et dont les échéances ont été réglées s'élève à FCFA 96 milliards, en dépit des difficultés rencontrées par la CAA à récupérer systématiquement des billets à ordre échus auprès des partenaires locaux. Les décaissements effectifs sur les opérations de la dette et des financements sont estimés à FCFA 2 080,6 milliards en 2021, comme suit : i) décaissements sur financement extérieurs à FCFA 1 225,2 milliards ; ii) tirages effectués sur financements intérieurs à FCFA 855,4 milliards.

Le service de la dette publique a été réglé à hauteur de FCFA 917,4 milliards, soit 67% de la prévision annuelle évaluée à FCFA 1 374,4 milliards. Pour la dette extérieure, le service effectif cumulé de la période s'élève à FCFA 737,3 milliards, sur une prévision annuelle de FCFA 1 024 milliards, soit un taux d'exécution de 72%. Ces activités ont permis à la CAA de bénéficier des produits de codification et opérations sur titre en hausse de 17,82% par rapport à l'exercice précédent et des revenus financiers de FCFA 1 507 234 078 en baisse de 4,13% par rapport à 2020.

La valeur ajoutée est en baisse de 16,19% suite à l'augmentation des services extérieurs et des impôts et taxes due à la prise en charge d'un AMR au titre des exercices 2016 à 2020. S'agissant des charges de personnel, elles sont en hausse de 40,86% suite à la revalorisation de la grille salariale, l'adoption d'un nouvel organigramme, et l'augmentation des charges sociales.

Les capitaux propres sont en baisse de 11,99% suite au résultat net négatif de l'exercice précédent. Quant à l'actif immobilisé, il est en hausse de 14,29% suite à l'acquisition de deux véhicules et de la prise en charge de la dernière tranche du marché de l'ERP.

La rubrique dettes financières de la CAA est essentiellement le remboursement du principal sur les échéances dues à la BGF Bank relativement au financement de l'immeuble siège.

Les dettes sociales ont connu une augmentation exponentielle de 1829,91% en raison du relèvement des postes autres personnel, caisse de sécurité sociale, autres organismes sociaux et personnel avances et acomptes, tandis que les dettes fiscales sont en baisse suite à la maîtrise des charges liées aux impôts et taxes et aux impôts retenus à la source.

S'agissant de l'analyse des risques, la légère baisse du ratio de liquidité de 2,25 à 2,10 n'altère pas la capacité de CAA à honorer ses engagements à court terme. Il en est de même des engagements à long terme au regard de l'amélioration du ratio de solvabilité (0,189 à 0,073). Cependant, avec un ratio de rentabilité négatif, elle n'arrive pas à dégager des bénéfices à partir de ses capitaux propres.

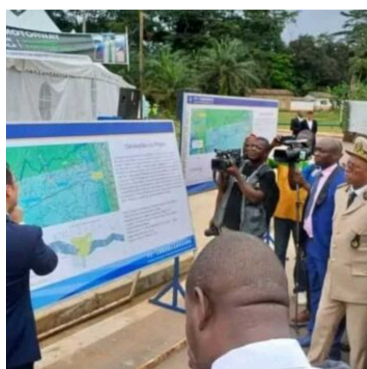
Bien plus, le ratio de performance financière de 0,08 point indique que cette entreprise a besoin de ressources supplémentaires pour soutenir ses opérations.

**En 2022** : Au cours de l'exercice 2022, les activités de gestion de la dette intérieure et extérieure ont conduit à une hausse de 282,66% des produits de codification et des opérations sur titre d'un montant de FCFA 1 631 661 991. L'augmentation de la valeur ajoutée de 1140,18%, suite à l'augmentation de la subvention d'exploitation de 55,56%, demeure insuffisante et ne permet pas de couvrir les charges de personnels qui représentent 143,33% de ladite valeur ajoutée. Il en résulte un résultat d'exploitation qui demeure négatif, bien qu'en amélioration de 67,60%. Par ailleurs, malgré une baisse des revenus financiers de 2,97%, ceux-ci ont contribué à améliorer le résultat net devenu positif, en hausse de 190,40% par rapport à l'exercice 2021. Les capitaux propres sont en

baisse de 11,20% suite au cumul des résultats nets déficitaires des exercices précédents. S'agissant des dettes sociales, elles sont en diminution de 83,60%. Les dettes fiscales quant à elles sont en augmentation de 19,26%.

En trois ans, la CAA n'a connu aucun changement de catégorie

Les arrêtés N°00000201 du 4 mai 2020 et N°00000001 du 1er janvier 2023 diffusés par le MINFI classifient les établissements publics par catégorie. Ils donnent une description des catégories auxquelles appartenaient les entités publiques en 2020, mais aussi des mouvements observés en 2023. Qu'il s'agisse de changements de catégorie ou de stagnations, en fonction de l'évolution de leurs chiffres d'affaires au cours des trois années précédentes. Ces classements permettent également de déterminer quel est le montant de la rémunération des dirigeants des entités publiques. Au regard de ces classements, la CAA a maintenu sa position au sein de la catégorie 5, ce qui indique une stagnation de sa performance.



Projet de la 2<sup>nd</sup>e Phase de l'autoroute Yaoundé - Douala



Projet du barrage hydroélectrique de KIKOT



Route NDOP - KUMBO - NKAMBE - MISAJE - MUNGONG - KIMBI -

L'analyse de la performance de la CAA sur la période 2020-2022 met évidence une performance globale mitigée malgré une activité soutenue dans la mobilisation et la gestion de la dette publique.

**En 2020 :** la CAA a enregistré une dégradation de son chiffre d'affaires de 10,34% par rapport à 2018, entraînant une baisse parallèle de la valeur ajoutée de 10,17%, notamment en raison de la hausse des services extérieurs. Bien que les charges de personnel aient légèrement diminué (-4,24%), mais reste très élevées ce qui détériore l'excédent brut et le résultat courant d'exploitation. Le résultat net est resté nul. Sur le plan financier, la CAA affichait un risque élevé à court terme avec un ratio de liquidité < 1 et un risque modéré à long terme, ses capitaux propres couvrant l'ensemble de ses dettes, comme en témoigne le ratio de solvabilité de 0.996.

**En 2021 :** la CAA a joué un rôle central dans la gestion de la dette publique du Cameroun, mobilisant 951,4 milliards Fcfa de nouveaux financements, ce qui a porté l'encours de la dette à 11 331 milliards Fcfa soit 45,1% du PIB. Elle a soutenu les entreprises publiques via des rétrocessions de prêts et la liquidation de dettes par conventions bancaires. Malgré une bonne exécution du service de la dette, l'exercice a été marqué par une baisse de la rentabilité, une diminution des capitaux propres et une hausse des charges principalement salariales. Si la capacité de remboursement reste globalement préservée, les performances financières demeurent faibles, traduisant une fragilité structurelle de l'entreprise.

**En 2022 :** la gestion de la dette par la CAA a entraîné une forte hausse des produits liés aux opérations sur titre +282,66%, et une progression remarquable de la valeur ajoutée portée par une hausse de la subvention d'exploitation. Toutefois, cette amélioration reste insuffisante pour absorber des charges de personnel très élevées, ce qui maintient le résultat d'exploitation négatif malgré une amélioration. Le résultat net, quant à lui, devient positif grâce aux revenus financiers, en hausse de 190,40% par rapport à 2021. Les capitaux propres continuent de baisser soit de -11,20%, tandis que les dettes sociales diminuent fortement (-83,60%) et que les dettes fiscales augmentent légèrement (+19,26%).

La CAA renforce son rôle dans la mobilisation des financements publics avec une nette amélioration des produits de codification et un retour progressif à un résultat net positif. Cependant, le poids excessif des charges de personnel, la baisse continue des capitaux propres et la faiblesse persistante du résultat d'exploitation compromettent sa rentabilité. Une rationalisation des coûts structurels, couplée à une stratégie d'optimisation de la gestion des ressources et de valorisation de ses missions, sera nécessaire pour assurer sa viabilité financière et sa performance institutionnelle à long terme.

**TABLEAU 1 : RECAPITULATIF DES MISSIONS ET ACTIVITÉS DE LA CAA**

| GRANDS AXES                  | MISSIONS   | DÉCLINAISON EN ACTIVITÉS  |
|------------------------------|--|---|
| <b>DETTE PUBLIQUE</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'effectuer des études prospectives relatives aux engagements de l'État et de ses organismes ;</li> <li>• De fournir au Gouvernement les analyses nécessaires à l'élaboration de la politique d'endettement du pays ;</li> <li>• De contribuer à la recherche, à l'étude et à la négociation des financements extérieurs et intérieurs de l'État ;</li> <li>• D'étudier les demandes d'aval et de rétrocession des prêts à soumettre au Ministre des Finances ;</li> <li>• D'émettre des emprunts publics et de rétrocession ;</li> <li>• D'évaluer et d'assurer le service de la dette ;</li> <li>• De produire les comptes relatifs aux opérations sur les accords de financement par emprunt ou par dons de la coopération financière internationale et des titres publics et de l'ensemble des fonds mis à sa disposition.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Document sur la conjoncture mensuelle de la dette.</li> <li>• Les tirages intérieurs et extérieurs</li> <li>• Suivi de l'exécution du plan de gestion de la dette</li> <li>• Étude pour la mise en place des dispositifs technique et juridique d'émission des SUKUK au Cameroun.</li> <li>• Les paiements effectués au titre des prêts</li> </ul> |
| <b>FINANCEMENT DE PROJET</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'assurer la gestion des fonds d'emprunts publics de l'État, des organismes publics, parapublics et de ses correspondants selon les conventions de financement y relatives ;</li> <li>• De gérer les fonds de contrepartie et la part des fonds que le Trésor peut lui confier sur les dépôts de ses correspondants ou sur toute autre ressource suivant les modalités établies d'accord parties ;</li> <li>• D'assurer, selon la programmation du Gouvernement dans la loi de finances, la</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de 11 projets</li> <li>• Les paiements effectués au titre des dons</li> <li>• Les paiements effectués au titre de fonds de contrepartie (FCP)</li> <li>• Les paiements effectués au titre du PPTE (C2D)</li> <li>• Les paiements effectués au titre du BIP</li> </ul>  |

| GRANDS AXES                           | MISSIONS   | DÉCLINAISON EN ACTIVITÉS                                |
|---------------------------------------|--|---|
|                                       | <p>prérogative des décaissements des Financements extérieurs et fonds de contrepartie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'optimiser les ressources mobilisées pour le paiement des projets et programmes jugés prioritaires par le Gouvernement.</li> </ul>   |   |
| <b>GESTION DU MARCHÉ DES CAPITAUX</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'assurer la codification, la conservation, la circulation, et l'administration des valeurs mobilières et titres financiers apparentés ;</li> <li>• D'assurer la gestion et la mise en œuvre du processus de dématérialisation des valeurs mobilières ;</li> <li>• D'effectuer, pour le compte de l'État, toutes les opérations afférentes à l'émission des effets publics négociables ;</li> <li>• D'assurer la sécurisation, la conservation, la coordination, le contrôle et la supervision des opérations de dématérialisation des valeurs mobilières.</li> </ul> | Dématérialisation des titres pour 55 nouvelles sociétés |



## Contacts

**Tél. :** (+237) 222232160 / 670613049 / 696384834

**E.mail :** [contact@obivsolutions.com](mailto:contact@obivsolutions.com)

**Web :** [www.obivsolutions.com](http://www.obivsolutions.com)

**BP :** 7942 - Yaoundé - Cameroun.

Av FOCH, face Crédit Foncier Capitole

@OBIV Solutions



À compter du 15 avril 2024, le Laboratoire de recherches O'LAB d'OBIV Solutions publie, tous les 15 du mois, une note de conjoncture des agences considérées comme les entreprises ou établissements publics placés sous la tutelle des 20 ministères du secteur de gouvernance.